

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Commune de LAPALUD

Arrondissement
de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

Délibérations du conseil municipal

N° 021-2021

Séance du 09 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, et le neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, exceptionnellement dans la Salle Polyvalente « Espace Julian » afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur selon la Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,

Etaient présents : FLAUGERE Hervé, SOUVETON Anne-Marie, GUARINOS Jean-Marc, BONIFACY Sylvie, SAUVADON Césarine, MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, COTEL Laurence, AIOSA Fabrice, SAUVADE Sandrine, ZENDRINI Mercedes, PARET Frank, SARDO Nicolas, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, FRAISSE Alexandrine, SBABTI Samira, CARPENTRAS Henri, SOLEILHAC Aline.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

BOUCK Philippe ayant donné procuration à SAUVADON Césarine, KERBRAT Isabelle ayant donné procuration à SAUVADE Sandrine, MOREL Stéphane ayant donné procuration à MISERERE Gérard, AMAYA Y RIOS Estelle ayant donné procuration à GRAPIN Jean-Louis, DEFFES Jean-Marc ayant donné procuration à SOLEILHAC Aline

OBJET : Vote du Budget Primitif de la Commune de Lapalud – Année 2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GUARINOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 12 mars 2021,

Considérant que le budget de la commune est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que la commune de Lapalud se situe dans la tranche des communes de 3500 à 10 000 habitants, le budget est voté par nature, croisé d'une présentation fonctionnelle,

Considérant que les taux d'imposition des taxes directes locales 2021 restent identiques à ceux de 2020,

Considérant que le budget de la commune est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : **2 957 000,00 €**
- Section d'Investissement : **792 000,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

A la majorité

Par 20 voix pour, 07 voix contre (GRAPIN Jean-Louis, pouvoir d'AMAYA Y RIOS Estelle, CARPENTRAS Henri, FRAISSE Alexandrine, SBABTI Samira, SOLEILHAC Aline, pouvoir de DEFFES Jean-Marc) et 00 abstention.

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2021 de la commune.

Date de convocation : 02 avril 2021

Date d'affichage : 02 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers ayant donné un pouvoir : 05

Nombre de votants : 27

Voix pour : 20

Voix contre : 07

Abstention : 00

Pour extrait conforme
Le Maire,



Hervé FLAUGERE